

**PROJET ANCRAGE TERRITORIAL ENTREPRISES****Les salariés d'abord!**

C'est la deuxième réorganisation sur ce périmètre en moins de 2 ans, après celle de l'adressage commercial en 2020.

Dès le début du projet, FOCom a rappelé que les salariés du périmètre, en stress et en quête de sens de leur travail depuis de nombreuses années face aux nombreux dysfonctionnements constatés, ne se satisferaient pas d'une énième réorganisation sans garantie que leurs conditions de travail n'en soient améliorées. Le préalable à ce projet est de traiter les «douleurs salariés» et reconstruire leur confiance pour obtenir leur engagement.

La mise en œuvre doit démarrer en janvier 2023. FOCom constate que ce projet, au-delà de la transformation de l'organigramme, n'exprime que des intentions d'améliorations du fonctionnement de l'activité, sans expliquer de façon concrète comment atteindre cet objectif.

**Les seuls éléments visibles du projet, à date, sont:**

- la réorganisation de l'activité Service (production et administration des ventes) avec le regroupement des effectifs au sein de la Direction du Service Client Entreprise et une mise en réseau de l'activité à la maille nationale,
- le recentrage des forces commerciales sur leur cœur de métier, sans pour autant en préciser les objectifs concrets ni les moyens mis à leur disposition,
- un regroupement centralisé des fonctions



supports et accompagnements (marketing, environnement vente, contrôle budgétaire et performance, RH/Préventeur) avec une diminution des effectifs de façon importante et sans prévision de remplacement.

L'engagement de la Direction selon lequel ce projet n'aura aucun impact sur la localisation des emplois des 4750 CDI concernés, en activité au 1<sup>er</sup> janvier 2023, ne suffit pas. FOCom attend les résultats de l'expertise mandatée par les élus du CSEC, qui devraient partager ce constat.

Dans l'attente de l'avis rendu des élus du CSEC prévu à la session de novembre, FOCom s'attachera à vérifier l'application des accords d'entreprise définissant les droits des salariés dans les projets de réorganisation de l'entreprise et la politique de l'emploi.

**Dans l'intérêt des salariés, FOCom revendique**

- une prise en compte des «douleurs salariés» inhérentes à l'organisation du travail et un engagement de la gouvernance DEF de leur traitement effectif par l'adaptation des processus (RACI, contrats de services) et des moyens mis à leur disposition (outils de travail, disponibilité des contributeurs...),
- une quantification de la charge de travail, au-delà de la seule gestion de l'activité:
  - ✓ en mesurant le poids du traitement des dysfonctionnements, avec la définition d'un objectif de réduction, permettant ainsi de renforcer les activités à valeur ajoutée nécessaires à la montée sur les relais de croissance,
  - ✓ en prenant en compte la montée en compétence (formation) ainsi que la participation aux nombreux chantiers visant à la boucle d'amélioration continue dont les salariés semblent être les seuls acteurs.
- l'ouverture d'une négociation pour les mesures d'accompagnement des salariés dans le cadre du projet.

**VOTRE DÉFENSE**  
*notre engagement!*

